

Accessibilité

Table des matières

Accessibilité : "l'heure des sanctions est venue", Brigitte Thorin	2
--	---

Accessibilité : "l'heure des sanctions est venue", Brigitte Thorin

Batiactu.com, Stéphanie Odéon, le 21 février 2017

www.batiactu.com/edito/accessibilite-heure-sanctions-est-venue-brigitte-thorin-48111.php

INTERVIEW. Alors qu'un nouveau Label accessibilité sera lancé début mars, Brigitte Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité dresse le bilan des mises en accessibilité des ERP et des chantiers à venir.

Le 7 mars prochain, un nouveau Label sera lancé par Patrick Nossent, Président de Certivea, avec la participation de Brigitte Thorin, déléguée ministérielle à l'accessibilité. Alors que les ERP avaient en effet jusqu'au 1er mars 2015 pour déposer l'attestation d'accessibilité, qu'en est-il aujourd'hui des agendas d'accessibilité ([Ad'AP](#)) ? A quelques jours du lancement du Label Accessibilité, Brigitte Thorin a répondu à nos questions.

Batiactu : Où en est-on dans l'avancée des Ad'AP ?

Brigitte Thorin : Les résultats de 2016 sont très encourageants. Alors qu'au 1er janvier 2015, seuls 50.000 établissements recevant du public (ERP) s'étaient rendus accessibles, ce sont aujourd'hui plus de 600.000 ERP qui sont sous agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Près de 500 000 d'entre eux seront accessibles d'ici 2018 et viendront grossir les rangs des ERP neufs, 350.000, déjà accessibles par construction.

Batiactu : Quelles sont les principales difficultés rencontrées pour leur mise en place et les grands chantiers qu'il reste à mener pour une meilleure accessibilité des bâtiments ?

Brigitte Thorin : Il nous faut encore soutenir les gestionnaires des petits ERP, ceux de 5ème catégorie, qui sont encore trop souvent démunis techniquement ou humainement pour la réalisation de leur Ad'AP ou qui traversent des difficultés financières. Ce ne sont pas forcément des récalcitrants, mais des petits commerçants ou libéraux désemparés qui surestiment souvent la complexité et le coût des travaux. Nous voulons faire de 2017 l'année de la 5e catégorie, car il est maintenant impératif qu'ils rentrent dans le dispositif. Pour les récalcitrants, l'heure des sanctions est venue. Ce sera la deuxième caractéristique de l'année 2017.

Batiactu : Un Label Accessibilité va prochainement être lancé, pouvez-vous nous en dire plus ? Comment sera-t-il délivré ? Qui pourra le demander ? Quels seront les critères à respecter pour l'obtenir ?

Brigitte Thorin : Les labels et les certifications d'accessibilité sont de plus en plus nombreux à voir le jour. Les labels accessibilité sont de belles initiatives qui manifestent de l'implication et de la volonté de progresser en matière d'accessibilité de la part des gestionnaires qui souhaitent en bénéficier. Bâti la plupart du temps sur des principes de démarche qualité, avec notamment des référentiels qui permettent de guider la réflexion en amont et en aval du processus, ces démarches sont de véritables outils d'accompagnement, d'évaluation mais également de valorisation des actions de mise en accessibilité.

Dans le domaine du cadre bâti, il existe déjà plusieurs labels pour les professionnels de l'acte de construire, pour l'accès aux prestations, et un petit nouveau dont le lancement est prévu en mars : le label CERTIVEA qui complète son offre de labels avec un label centré sur les performances d'accessibilité et d'usage des bâtiments en construction, en rénovation ou existants.

Label Accessibilité Certivea

Lancé le 7 mars 2017, ce nouveau label entend "valoriser une qualité de service inédite pensée à la fois pour les occupants et les visiteurs des bâtiments, avec ou sans handicap, au-delà des exigences réglementaires", précise Certivea.